



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E182004

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2027

ÉDITÉ LE

07/08/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/06/2023  
107 030

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SALON DE PROVENCE 2022B00836

Siret : 791 899 834 00067

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9032044-001-

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 503060580012

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 503060580012

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : AC PLOMBERIE

22 AVENUE DE LONDRES  
ZI LES ESTROUBLANS  
13127 VITROLLES

Téléphone : 06 58 66 91 89

Fax :

Portable : 06 06 50 23 23

Site Internet :

E-mail : contact@acplomberie13.fr

Responsabilité légale :  
ALLART HOLDING (921 484 903) / ALLART REMY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                  | * Date d'attribution |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5111 | Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE | 17/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 10/10/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.